

Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 6 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE, Maire. Date de la convocation le 29 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025673-DE

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Franck PIARD
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

673-25 Service de l'Assainissement - compte de gérance 2024

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gérance de l'exercice 2024 du service public de l'assainissement.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée les éléments de la gestion de ce service en 2024 :

2024	Nombre en m ³	Montant redevance
Abonnements		36 639,04 €
m ³ consommés	32 895	41 047,63 €
Total des émissions	32 895	77 686,67 €
Reprise impayés antérieurs		704,12 €
Valeurs impayés en cours		15 016,12€
Résultats généraux		62 337,86

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le rapport annuel qui lui est présenté et annexé à la présente délibération.
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,

Bruno Fabre



CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 6 du mois d'Octobre ,le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers ,dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 29/09/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Franck PIARD
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

674-25 Budget Communal 2025 –décision modificative n°2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux modifications suivantes, sur le budget de l'exercice 2025 :

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Opération	Art.	Objet	Montant
041	2151	Réseaux de voiries	+ 7 725.90
30	2188	Autres immobilisations corporelles	+ 10 000
48	231	Immobilisations corporelles en cours	+ 10 000
OPNI	2051	Concessions et droits similaires	+ 5 000
OPFI	261	Titre de participations	+ 500
52	203	Frais d'études de recherche et de développement	- 25 500
		TOTAL	+ 7 725.90

COMPTES DE RECETTES D'INVESTISSEMENT

Opération	Art.	Objet	Montant
041	238	Avances versées sur commandes	+ 7 725.90
		TOTAL	+ 7 725.90

COMPTES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
012	633	Impôts et taxes sur rémunérations	+ 5 000
012	6411	Personnel titulaire	+ 10 000
012	6413	Personnel non titulaire	+ 25 000
012	6450	Charges de sécurité sociale et de prévoyance	+ 10 000
012	6470	Autres charges sociales	+ 10 000
68	681	Dotations aux amortissements	+ 1 000
		TOTAL	+ 61 000

COMPTES DE RECETTE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Art.	Intitulé	Montant
73	73223	Fonds départemental des droits de mutations	+ 15 000
74	7478	Autres organismes	+ 15 000
74	748374	Dotations biodiversités et aménités rurales	+ 31 000
		TOTAL	+ 61 000

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la décision modificative
- Mandate Monsieur le Maire pour la signature de toutes les pièces afférentes à ce projet.

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,

Bruno Fabre



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : MAIRIE DE NALLIERS (M57) (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21850159100018

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : 12400 - BUGET GENERAL - COMMUNE DE NALLIERS (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser si il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	12
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	13
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	16
D1 - Balance générale - Dépenses	18
D2 - Balance générale - Recettes	20

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	22
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	26
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	39
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	41
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	44
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	48

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	51
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	55
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	57
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	59
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	60
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	62
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	63
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	68
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	69

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	70
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
DS.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	71
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grises ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cel état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	
3 Dépenses d'équipement brut / population	
4 Encours de dette / population (2) (3)	
5 DGF / population	
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmises par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES

MODALITÉS DE VOTE DU BUDGET

- I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté sans reprise des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N^e ... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1		
	Dépenses	Recettes
		Solde d'exécution ou résultat reporté
TOTAL DU BUDGET	3 025 806,86	3 477 074,96
Investissement	1 296 072,32	1 279 731,96
Fonctionnement	1 729 734,54	2 197 343,00

RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes
TOTAL des RAR	I + II	1 158 745,00
Investissement	I	1 158 745,00
Fonctionnement	II	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	-115 941,90
Investissement	A2 + B2	-583 550,36
Fonctionnement	A3 + B3	467 608,46

(1) Etaut à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le volet du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentnaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES**

I

C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I)
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
16	Opération d'équipement n° 16	81 143,00
30	Opération d'équipement n° 30	19 387,00
34	Opération d'équipement n° 34	5 877,00
341	Opération d'équipement n° 341	68 893,00
46	Opération d'équipement n° 46	112 085,00
47	Opération d'équipement n° 47	4 602,00
48	Opération d'équipement n° 48	774 438,00
51	Opération d'équipement n° 51	12 532,00
52	Opération d'équipement n° 52	79 788,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II)
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
	SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL	(III) 591 535,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	591 535,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
	SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL	(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

		II	
		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	DEPENSES	RECETTES
		7 725,90	7 725,90
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
		0,00	0,00
	(001 Soldé d'exécution de la section d'investissement reporté (2))	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=		=
	Total de la section d'investissement (3)	7 725,90	7 725,90
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	DEPENSES	RECETTES
		61 000,00	61 000,00
	+		+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)		
		0,00	0,00
	(002 Résultat de fonctionnement reporté (2))	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=		=
	Total de la section de fonctionnement (4)	61 000,00	61 000,00
	TOTAL DU BUDGET (5)	68 725,90	68 725,90

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandataires au 31/12 de l'exercice précédent ; et en recettes, aux crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE



II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
PRÉSENTATION DES AP VOTÉES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
	TOTAL		0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)			
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET		II
PRÉSENTATION DES AE VOTÉES		B2
AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		
Numéro	Libellé	Montant
		0,00
TOTAL		
« AE de dépenses imprévues » (2)		
	022	0,00
TOTAL GENERAL		
		0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****II****C1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	N-1 (2) II			
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	114 788,00	0,00	-20 500,00	-20 500,00	94 288,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	652 615,00	0,00	10 000,00	10 000,00	662 615,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	1 050 668,00	0,00	10 000,00	10 000,00	1 060 668,00
Total des dépenses d'équipement		1 818 071,00	0,00	-500,00	-500,00	1 817 571,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 322,00	0,00	0,00	0,00	140 322,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		146 322,00	0,00	500,00	500,00	146 822,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		1 964 393,00	0,00	0,00	0,00	1 964 393,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		7 725,90	7 725,90	7 725,90
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		7 725,90	7 725,90	7 725,90

TOTAL	1 964 393,00	0,00	7 725,90	7 725,90	1 972 118,90
+					
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE					0,00
=					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					1 972 118,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	789 356,45	0,00	0,00	0,00	789 356,45
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		789 356,45	0,00	0,00	0,00	789 356,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 508,22	0,00	0,00	0,00	124 508,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	483 885,85	0,00	0,00	0,00	483 885,85
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	322,00	0,00	0,00	0,00	322,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		608 716,07	0,00	0,00	0,00	608 716,07
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 398 072,52	0,00	0,00	0,00	1 398 072,52

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	443 996,33		0,00	0,00	443 996,33
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	39 000,00		0,00	0,00	39 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		7 725,90	7 725,90	7 725,90
Total des recettes d'ordre d'investissement		482 996,33		7 725,90	7 725,90	490 722,23

TOTAL	1 881 068,85	0,00	7 725,90	7 725,90	1 888 794,75
					+
			R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE		83 324,15
					=
			TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		1 972 118,90

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	482 996,33
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET
ÉQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**II
C2**
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3)	TOTAL IV = I + II + III
		I	II			
011	Charges à caractère général (4)	736 291,72	0,00	0,00	0,00	736 291,72
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	860 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	920 000,00
014	Atténuations de produits	79 000,00	0,00	0,00	0,00	79 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	147 900,00	0,00	0,00	0,00	147 900,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 823 191,72	0,00	60 000,00	60 000,00	1 883 191,72
66	Charges financières	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 839 191,72	0,00	61 000,00	61 000,00	1 900 191,72

023	Virement à la section d'investissement (5)	443 996,33		0,00	0,00	443 996,33
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	39 000,00		0,00	0,00	39 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		482 996,33		0,00	0,00	482 996,33

TOTAL	2 322 188,05	0,00	61 000,00	61 000,00	2 383 188,05
+					
			D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
=					
			TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		2 383 188,05

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod, services, domaine, ventes diverses	107 750,00	0,00	0,00	0,00	107 750,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	310 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	325 000,00
731	Fiscalité locale	771 388,00	0,00	0,00	0,00	771 388,00
74	Dotations et participations (4)	829 805,41	0,00	46 000,00	46 000,00	875 805,41
75	Autres produits de gestion courante (4)	65 000,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	2 152 943,41
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	2 152 943,41

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	2 152 943,41	
					+ 230 244,64	
					= 230 244,64	
						TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES
						2 383 188,05

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	482 996,33
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES
II**D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7)	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement	-5 500,00		-5 500,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	7 725,90	7 725,90
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8)	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	500,00	0,00	500,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	7 725,90	7 725,90

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 725,90
---	-----------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	0,00		0,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	60 000,00		60 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	61 000,00	0,00	61 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	61 000,00
--	------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE – RECETTES

D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	7 725,90	7 725,90
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	7 725,90	7 725,90

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTÉ OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
--------------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 725,90
---	-----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	15 000,00		15 000,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	46 000,00		46 000,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	61 000,00	0,00	61 000,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
+			
	R 002 RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPE		0,00
=			
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		61 000,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE****A****DEPENSES**

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	1 964 393,00	0,00	0,00	7 725,90	7 725,90	0,00	0,00	7 725,90
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	1 813 071,00	0,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00
Total des dépenses d'équipement	1 818 071,00	0,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	140 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)								
Total des dépenses financières	146 322,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 964 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			7 725,90	7 725,90	7 725,90	7 725,90	7 725,90
Total des dépenses d'ordre	0,00			7 725,90	7 725,90	7 725,90	7 725,90	7 725,90

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)**0,00**

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
					II		III = I + II	
Total des dépenses d'investissement cumulées								7 725,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état II-A2-1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) / 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) / 041 = RI 041).

(9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

		III
		A

RECETTES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	RECETTES		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I	Propositions nouvelles	
TOTAL	1 397 183,00	0,00			7 725,90
018 RSA	0,00	0,00			0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	789 356,45	0,00			0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00			0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00			0,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00			0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00			0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00			0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'équipement	789 356,45	0,00			0,00
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	124 508,22	0,00			0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00			0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	322,00	0,00			0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00			0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00			0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00			0,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE



Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1		II	III = I + II
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes financières	124 830,22	0,00		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des recettes Réelles	914 186,67	0,00		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement	443 996,33			0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	39 000,00			0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00			7 725,90	7 725,90
Total des recettes d'ordre	482 996,33			7 725,90	7 725,90

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
Affectation au compte 1068 (9)	0,00
Total des recettes d'investissement cumulées	7 725,90

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état N-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (R/040 - DF 042).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D/041 = RI 041).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		1		II				III = I + II
TOTAL	1 964 393,00	0,00	7 725,90	7 725,90	0,00	7 725,90	7 725,90	7 725,90
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051 Concessions, droits similaires	5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204181 Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204182 Autres org pub - Bât, et installations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reques en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (5)	1 813 071,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00	-5 500,00	-5 500,00
Total des dépenses d'équipement	1 818 071,00	0,00	-500,00	-500,00	0,00	-500,00	-500,00	-500,00
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226 Take d'aménagement	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	140 322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros	140 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus	322,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpt de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II				III = I + II
261 Titres de participation	0,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	146 322,00	0,00	0,00	500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
45... Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	1 964 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040 Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Chargés transférées (8)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (9)	0,00			7 725,90	7 725,90	7 725,90	7 725,90	7 725,90
215 ¹ Réseaux de voirie	0,00			7 725,90	7 725,90	0,00	0,00	7 725,90
231 Immobilisations corporelles en cours	0,00							0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			7 725,90	7 725,90		7 725,90	7 725,90

(1) Détailiser les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations à équipement.

(6) Il y a au total de ligne due d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »)

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (D) 041 = R 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.1****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
16	VOIRIE ET RESEAUX		280 867,68	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
30	Matériel		141 010,72	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
34	Bâtiments Communaux		317 257,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
341	SAS Restaurant scolaire		6 106,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
46	terrains divers		78 732,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
47	Dépôt déchets verts		2 724,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
48	Salle des fêtes		883 560,68	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00
51	Embellissement		8 439,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52	Lotissement Rue de la croix de Pierre		0,00	0,00	-25 500,00	-25 500,00	0,00	-25 500,00
TOTAL			1 718 699,68	0,00	-5 500,00	-5 500,00	0,00	-5 500,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****III****A2.2**

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 16
LIBELLE : VOIRIE ET RESEAUX
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		280 867,68	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	273 888,36	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	273 888,36	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 979,32	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	6 979,32	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 30****LIBELLE : Matériel****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	141 010,72	a	0,00	10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	141 010,72	0,00	10 000,00	10 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil, techniques	0,00	0,00	0,00	0,00
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	0,00
2183	Matériel informatique	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	33 041,18	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	107 969,54	0,00	10 000,00	10 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 34

LIBELLE : Bâtiments Communaux

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		317 257,60	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	238 839,62	0,00	0,00	0,00
2131	Bâtiments publics	231 110,54	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	5 847,28	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	1 881,80	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	78 417,98	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	78 417,98	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à réversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**III****SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 341****LIBELLE : SAS Restaurant scolaire****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	6 106,80	a	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	6 106,80	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	6 106,80	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	c	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 46

LIBELLE : terrains divers

NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		78 732,62	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	78 732,62	0,00	0,00	0,00
2115	Terrains bâties	2 195,00	0,00	0,00	0,00
2132	Bâtiments privés	76 537,62	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détalier les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III

A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 47
LIBELLE : Dépot déchets verts
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		2 724,50	a	0,00	b
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 724,50	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	2 724,50	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c	0,00	d
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****A2.3****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 48****LIBELLE : Salle des fêtes****NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		883 560,68	a 0,00	10 000,00	b 10 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	883 560,68	0,00	10 000,00	10 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	883 560,68	0,00	10 000,00	10 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-10 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à versement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

III
A2.3

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 51
LIBELLE : Embellissement
NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		8 439,08	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 439,08	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 439,08	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)					
Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

0,00

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailer les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 52
 LIBELLE : Lotissement Rue de la croix de Pierre
 NON COMPRIS DANS UNE AUTORISATION DE PROGRAMME

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		0,00	a	0,00	-25 500,00
	DEPENSES	0,00	0,00	-25 500,00	-25 500,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	-25 500,00	-25 500,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
		0,00	c	0,00	d
	TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

25 500,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)

Budget de l'exercice (2)

RAR N-1 (3)

Propositions nouvelles

Vote de l'assemblée

TOTAL (1)

RSA

Subventions d'investissement (hors 138)

Subv. non transf. Régions

TOTAL

Attributions compensation investissement

Autres subventions d'équip. non transf.

Amendes radars automatiques et de police

Dot. équip. territoires ruraux non transf

Dotation de soutien à l'invest local

Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)

Immobiliisations incorporelles (sauf 204) (5)

Subventions d'équipement versées (5) (11)

Immobilisations corporelles (5)

Immobilisations reçues en affectation (5)

Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)

Total des recettes d'équipement

Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)

FCTVA

Taxe d'aménagement

Autres subventions invest. non transf.

Emprunts et dettes assimilées (16449 , 185 et 166)

Dépôts et cautionnements reçus

Cpte de liaison : affectation (BA,Tégé)

Participations et créances rattachées

Autres immobilisations financières

Produits des cessions d'immobilisations

Total des recettes financières

Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)

A3

III

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE



MAIRIE DE NALLIERS (M57) - 12400 - BUGET GENERAL - COMMUNE DE NALLIERS - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
				I	II	
		914 186,67	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		443 996,33		0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	39 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)			0,00	0,00	0,00
280415322	CCAS : Bâtiments, installations	1 212,00		0,00	0,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	3 434,00		0,00	0,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	34 354,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	7 725,90		7 725,90	7 725,90	7 725,90
238	Avances commandées immo corporelles	0,00		7 725,90	7 725,90	7 725,90
	Total des recettes d'ordre	482 996,33		7 725,90	7 725,90	7 725,90

(1) Détail sur les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est pas à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Sont 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 182 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (P 041 = RI 041).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**III****B****III – VOTE DU BUDGET****III****A**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
						II			III = I + II
	TOTAL	2 322 188,05	1	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
011	Charges à caractère général (4)	736 291,72	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	860 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
014	Atténuations de produits APA	79 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	RSA / Régularisations de RM	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	147 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Frais fonctionnement des groupes débuts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586									
	Total des dépenses de gestion des services	1 823 191,72	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
66	Charges financières	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00				1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses financières	16 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
	Total des dépenses réelles	1 839 191,72	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	61 000,00	61 000,00
023	Virement à la section d'investissement	443 996,33		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	39 000,00							0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00							0,00
	Total des dépenses d'ordre	482 996,33			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

61 000,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

S²LOA

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

MAIRIE DE NALLIERS (M57) - 12400 - BUGET GENERAL - COMMUNE DE NALLIERS - DM - 2025

(1) Vu le décret n° 2014-1048 du 17 octobre 2014 relatif au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est pas transéigée qui en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget initial.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(b) Inscrit un cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

Chap.	Libellé				B		
		TOTAL	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
013	Atténuations de charges (3)		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
016	APA		8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RM		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)		107 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale		310 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotation et participations (3)		771 388,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)		829 805,41	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services		65 000,00	0,00	46 000,00	46 000,00	46 000,00
76	Produits financiers		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
77	Produits spécifiques (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE



R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	
0,00	61 000,00

Total des recettes de fonctionnement cumulées	
61 000,00	61 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.	
(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.	
(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.	
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 04/2 = DI 040).	
(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.	
(6) Autre prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 75 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).	
(7) Chapitre destiné à renforcer les opérations particulières (elles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié).	
(8) Il s'agit en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.	

III – VOTE DU BUDGET III – FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)	
									II	III = I + II
	TOTAL	2 322 188,05	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00
011	Charges à caractère général (5)	736 291,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Énergie - Électricité	120 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Vêtements de travail	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60647	Fournitures scolaires	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres matières et fournitures	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voies	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 541,72	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID: 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

MAIRIE DE NALLIERS (M57) - 12400 - BUGET GENERAL - COMMUNE DE NALLIERS - DM - 2025

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
623	Pub., publications, relations publiques	30 000,00	I	0,00	0,00	II	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	12 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	11 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	10 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	11 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	860 000,00		0,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00	60 000,00
6218	Autre personnel extérieur	165 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	11 000,00		0,00	5 000,00		5 000,00	0,00	0,00
6411	Personnel titulaire	410 000,00		0,00	10 000,00		10 000,00	5 000,00	5 000,00
6413	Personnel non titulaire	72 000,00		0,00	25 000,00		25 000,00	10 000,00	10 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	200 000,00		0,00	10 000,00		10 000,00	25 000,00	25 000,00
6470	Autres charges sociales	2 000,00		0,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
014	Atténuations de produits	79 000,00		0,00	0,00		0,00	10 000,00	10 000,00
7391111	Degrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs FNGIR	1 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
739221	Autres revers./dotations, participations	46 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
7498	Autres revers./dotations, participations	32 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	147 900,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65188	Autres	3 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	50 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	6 000,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00
653172	Cotis.fonds financ. allocation fin mandat	400,00		0,00	0,00		0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

S2LO

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

MAIRIE DE NALLIERS (M57) - 12400 - BUGET GENERAL - COMMUNE DE NALLIERS - DM - 2025

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE		TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
							Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	
6541	Créances admises en non-valeur	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6558	Autres contributions obligatoires	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00							60 000,00
Total des dépenses de gestion des services		1 823 191,72	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
66	Charges financières	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotation aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00							
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00							
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00							
Total des charges financières et spécifiques		16 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
Total des dépenses réelles		1 839 191,72	0,00	0,00	61 000,00	61 000,00	0,00	0,00	61 000,00
023	Virement à la section d'investissement	443 996,33							
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	39 000,00							
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	39 000,00							
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00							
Total des dépenses d'ordre		482 996,33							

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

S²LO
ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

MAIRIE DE NALLIERS (M57) - 12400 - BUGET GENERAL - COMMUNE DE NALLIERS - DM - 2025

- (1) Détaillez les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état d'**B** pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à l'oresigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget initial.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des prévisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) / DF 043 = RI 043.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 : « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) II = I + II
	TOTAL	2 091 943,41	I	0,00	61 000,00	61 000,00
013	Atténuations de charges (4)	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	107 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7032	Stationnement et location voie publique	35 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7036	Droits de pâturage et de tourbage	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à displo personnel communes du GFP	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70848	Mise à displo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	310 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	215 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	771 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	770 388,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731731	Impôt sur les cercles et maisons de jeux	829 805,41	0,00	46 000,00	46 000,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	214 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	443 358,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	71 608,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes					

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le



ID: 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 479,41	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478	Participation Autres organismes	80 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748374	Dot. biodiversité et aménités rurales	0,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00	31 000,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75813	Redev. fermiers et concessionnaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produuits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		2 091 943,41	0,00	61 000,00	61 000,00	61 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0 **18**Nombre de membres présents : 0 **13**Nombre de suffrages exprimés : 0 **17****VOTES :**Pour : 0 **17**

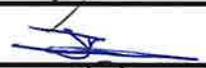
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : **29/09/25**Présenté par (1), **le maire**
A, le **jeudi le 6 octobre 2025**Délégué par l'assemblée (2), réunie en session **ORDINAIRE**
A, le **jeudi le 6 octobre 2025**

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).



002. Hugues LELONG	
003. Joëlle CASSERON	
004. Romain THOMAS	
005. Alexandra VÉQUAUD	
006. Laetitia VAIRON	
007. Martine JOLLY	
008. Christian AU VOLAT	
009. Christian VÉQUAUD	
010. Jérémy BARÉ	
011. Lydia PELLETIER	
012. Yohan LAURENCEAU	
013. Corinne EMERIT	
014. Daniel VALLIN	
015. Franck PIARD	
016. Aude CHATAIGNIÉ	
017. Ninon LACOLLEY	
018. Florent CANTECAU	

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

S²LO

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE

Envoyé en préfecture le 07/10/2025

Reçu en préfecture le 07/10/2025

Publié le

ID : 085-218501591-20251006-DELCM2025674-DE



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	13
de Votants	17

L'an deux mil vingt-cinq le 6 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie , sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 29 septembre 2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Franck PIARD
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

675-25 Entretien de terrains privés situés en zone d'habitation

Plusieurs propriétés, situées dans des lotissements, ou à proximité immédiate de zones urbanisées, sont actuellement laissées à l'abandon par leurs propriétaires. Ces terrains, souvent non bâtis, ne sont pas entretenus et sont envahis par les mauvaises herbes. Ils présentent une source de nuisances pour les terrains situés à proximité. Dans le cadre du pouvoir de police du maire, les services municipaux adressent régulièrement des mises en demeure d'entretenir ces terrains, à leurs propriétaires. Certaines de ces mises en demeure restent sans réponse et sans suite donnée. Toutefois ces travaux d'entretien doivent être réalisés et sont à la charge des propriétaires.

L'article L 2213-25 du Code général des collectivités territoriales, prévoit que « *Faute pour le propriétaire ou ses ayants droit d'entretenir un terrain non bâti situé à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance maximum de 50 mètres des habitations, dépendances, chantiers, ateliers ou usines lui appartenant, le maire peut, pour des motifs d'environnement, lui notifier par arrêté l'obligation d'exécuter, à ses frais, les travaux de remise en état de ce terrain après mise en demeure. Si, au jour indiqué par l'arrêté de mise en demeure, les travaux de remise en état du terrain prescrits n'ont pas été effectués, le maire peut faire procéder d'office à leur exécution aux frais du propriétaire ou de ses ayants droit. Si le propriétaire ou, en cas d'indivision, un ou plusieurs des indivisaires n'ont pu être identifiés, la notification les concernant est valablement faite à la mairie. Un décret en Conseil d'Etat fixe les modalités d'application du présent article.* ».

Considérant que l'absence d'entretien de certains terrains privés non bâtis situés en zone d'habitation ou à proximité immédiate peut porter atteinte à la salubrité publique, à la sécurité des personnes et des biens, à l'environnement ou à l'esthétique urbaine,

Considérant qu'il appartient à la commune de veiller au bon ordre, à la sécurité et à la salubrité sur son territoire,

Considérant qu'en cas de non-respect de la mise en demeure adressée au propriétaire, la commune peut procéder d'office aux travaux d'entretien, le Conseil Municipal à l'unanimité :

Décide :

- Article 1 :** La commune pourra intervenir, conformément à l'article L2213-25 du CGCT, pour l'entretien des terrains privés non bâtis situés en zone d'habitation ou à moins de 50 mètres des habitations, lorsque ceux-ci présentent un risque ou une nuisance avérée.
- Article 2 :** En cas d'exécution d'office des travaux par les services municipaux ou par une entreprise mandatée, le coût des interventions sera facturé au propriétaire concerné.

- **Article 3 :** Le montant du forfait est fixé à **50 euros TTC par agent et par heure de travail réalisé.**
- **Article 4 :** Les sommes dues par les propriétaires seront recouvrées selon les procédures en vigueur, notamment par émission de titres de recettes.
- **Article 5 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.
Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	13
de Votants	: 17

L'an deux mil vingt-cinq le 6 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 29 septembre 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
Florent CANTECAU donne pouvoir à Franck PIARD
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

676-25 Dénomination d'une voie

Sur proposition de Monsieur le Maire;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de nommer "chemin de la Pré Chaussée" la voie qui dessert les propriétés cadastrées section ZY n°96, 182.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno FABRE



Nombre :
de Conseillers en exercice 18
de Conseillers présents 13
de Votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq le 6 du mois d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 29 septembre 2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
Florent CANTECAU donne pouvoir à Franck PIARD
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

677-25 Assurance des risques statutaires du personnel / Contrat groupe proposé par le centre de gestion

Le Maire expose :

Dans le respect du Code de la commande publique et après avoir recueilli les intentions des collectivités, le Centre de Gestion a lancé un marché en procédure avec négociation pour la mise en place d'un contrat groupe à adhésion facultative relatif à l'assurance des risques statutaires du personnel des collectivités territoriales et établissements publics de Vendée.

La Commission d'Appel d'Offre du Centre de Gestion, réunie le mardi 8 juillet 2025, a jugé l'offre de CNP ASSURANCES, économiquement viable et acceptable sur la base des critères d'attribution du marché, et a choisi de retenir cette offre.

Considérant que :

- la collectivité a donné mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,
- la collectivité adhère au contrat groupe d'assurance en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2025.
- compte tenu des avantages d'une consultation groupée,
il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion.

Dans le cadre de la mise en place du nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires pour la période 2026-2029, la collectivité devra adhérer via la plateforme en ligne mise en place par CNP-Assurances et signer la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion.

Il est précisé le choix de couverture retenue par la collectivité et les bases de cotisation.

1- Adhésion au contrat pour les agents affiliés à la CNRACL

☒ Taux de cotisation assureur de 4,99 %, hors frais de gestion, pour l'ensemble des garanties :

- Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours,
- Longue maladie,
- Longue durée,
- Maternité, paternité, adoption,

- Congés d'Invalidité Temporaire Imputable au Service (accidents professionnelles) avec une franchise de 15 jours,
- Décès.

Taux de frais de gestion du CDG 85 pour l'ensemble des garanties : 0,12 %.

Les taux proposés sont garantis les trois premières années d'assurance (du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2028), sauf évolution réglementaire qui impactera les garanties et prestations à verser. Cette garantie de taux est assortie d'une renonciation à résiliation les deux premières années du contrat.

Assiette de cotisation de la collectivité

Le taux de cotisation s'applique à l'assiette de cotisation composée à minima du Traitement Brut Indiciaire (TBI).

Vu le code général de la Fonction publique,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code des assurances,

Vu le Code de la commande publique,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application du deuxième alinéa de l'article 26 de la loi n° 85-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

Vu la délibération n°2025626 de la collectivité donnant mandat au Centre de Gestion en vue de la souscription au contrat groupe d'assurance,

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion et selon les modalités proposées ci-dessus ;
- d'autoriser la signature de la convention d'assistance et de gestion du Centre de Gestion ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à cette affaire.

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :

et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,

Le Maire ,

Bruno FABRE



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	13
de Votants	: 17

L'an deux mil vingt cinq le 6 du mois d'octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 29 septembre 2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
 Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
 Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
 Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
 Florent CANTECAU donne pouvoir à Franck PIARD
 Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir

Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

678-25 Tableau du personnel communal – modification

Prenant acte des décisions antérieures, sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil Municipal, avec 17 votes pour et 0 vote contre:

- Confirme les créations de postes antérieurement décidées ;
- Procède aux créations de postes et aux modifications du tableau du personnel communal comme suit :

Service administratif				
poste	Base de rémunération	durée hebdo.	situation au 01/03/2025	date d'effet
Attaché principal	Grille indiciaire	35	Pourvu	10/02/2010
Rédacteur territorial	Grille indiciaire	35	Pourvu	01/06/2018
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/01/2021
Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/03/2024
Service de police municipale				
Garde. Champêtre chef principal	Echelle C3	31.75	Pourvu	16/03/2016
Cheffe de service de Police Municipale	Echelle C2	35	Pourvu	10/03/2025
Services techniques				
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/01/2025
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C2	35	Pourvu	01/03/2024
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2021
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/09/2025
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	23/06/2010
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	20	Pourvu	01/11/2025
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Service Scolaire et Salles Communales				
adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère}	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère}	Echelle C2	35	Pourvu	01/08/2025
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	Echelle C1	35	Pourvu	01/09/2025
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	23/06/2010

Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/06/2025
Adjoint tech. (besoins occasionnels)	1 ^{er} échelon Echelle C1	24	Pourvu	10/05/2025
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Non Pourvu	17/10/2018
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	12/09/2007
Contrat Aidé	Smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Contrat Aidé	smic	35	Non Pourvu	13/05/2009
Adjoint technique	Echelle C1	21	Non Pourvu	12/09/2007
Adjoint technique	Echelle C1	35	Pourvu	01/07/2023
Adjoint tech. (besoins occasionnels ou saisonniers)	1 ^{er} échelon Echelle C1	35	Pourvu	23/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant TAP (besoins occasionnels)	30 €/heures	14	Non Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018
Intervenant AVS (besoins occasionnels)	Ind 326	4	Pourvu	17/10/2018

- Précise que Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres .

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	13
de Voteants	17

L'an deux mil vingt cinq le 6 du mois d'octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 29 septembre 2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AUVOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AUVOLAT
Florent CANTETEAU donne pouvoir à Franck PIARD
Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir
Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

679-25 **Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) au titre de l'année 2025**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 1609 nonies du Code général des impôts (CGI) ;

Vu le rapport n°2025-1 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en date du 18 septembre 2025 ;

Par courrier électronique reçu le 27 juillet 2025, la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a notifié son rapport au titre de l'année 2025, adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT), lors de sa réunion du 18 septembre dernier.

Au cours de cette séance, la commission a été invitée à se prononcer sur les points suivants :

- Evaluation des charges liées au transfert de la maison de santé de la ville de Luçon vers la Communauté de Communes
- Evaluation des charges liées à la modification de la définition de l'intérêt communautaire de la compétence « Crédit, aménagement et entretien de la voirie » au titre des itinéraires cyclables et piédestres

Il est indiqué au conseil municipal qu'en application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du CGI, la Communauté de Communes verse à chaque commune membre une attribution de compensation. Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique.

Il convient de rappeler que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées, afin de permettre le calcul des attributions de compensation. La CLECT établit et vote un rapport détaillé sur les transferts de compétences, de charges et de ressources, mais également, sur le montant des charges qui étaient déjà transférées à la communauté et celui de la fiscalité ou des contributions des communes qui étaient perçues pour les financer, dans un délai de neuf mois à compter du transfert.

Le 18 septembre dernier, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral a adopté son rapport au titre de l'année 2025.

Les conseils municipaux ont trois mois pour adopter le rapport de la CLECT qui leur est notifié par le Président de la CLECT, à la majorité qualifiée des conseils municipaux : deux tiers au moins des communes représentant la moitié de la population totale de celles-ci ou inversement.

Monsieur le Maire soumet le rapport 2025-1 de la CLECT à l'appréciation du Conseil Municipal et à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 18 septembre 2025, tel qu'annexé à la présente délibération ;

Certifiée exécutoire compte tenu de
sa réception en Sous Préfecture le :
et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	10
de Votants	18

L'an deux mil vingt-cinq le 20 du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno Fabre, Maire . Date de la convocation le 13/01/2025

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Corinne EMERIT, Florent CANTECAU, Yohan LAURENCEAU.

Membres absents :

Romain THOMAS donne pouvoir à Christian AU VOLAT

Martine JOLLY donne pouvoir à Bruno FABRE

Christian VEQUAUD donne pouvoir à Franck PIARD

Ninon LACOLLEY donne pouvoir à Daniel VALLIN

Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Lydia PELLETIER

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG

Jérémie BARÉ donne pouvoir à Florent CANTECAU

Aude CHATAIGNER donne pouvoir à Corinne EMERIT

Christian AU VOLAT est élu secrétaire de séance Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

631-25 Tarifs Communaux – locations des salles et matériels -2025

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs suivants:

Désignation des salles		Journée	Weekend
SALLE des FETES+BAR+CUISINE	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune	150 € 200 € 300 €	300 € 400 € 600 €
SALLE POLYVALENTE+CUISINE	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune	90€ 110 € 170 €	140€ 180€ 240€
SALLE POLYVALENTE	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune	25€ 35€ 55€	35€ 50€ 80€
SALLE DES HUTTES	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	50 € 70 € 100 € 20 €	75 € 100 € 150 € 40 €
CHAPELLE DE CHEVRETTE	Associations locales Particuliers de la Commune Associations et particuliers Hors Commune Supplément chauffage (15 octobre – 15 mai)	40 € 50 € 80 € 15 €	60 € 75 € 120 € 30 €

<i>Désignation des prestations</i>	<i>Prix / manifestation</i>	<i>Désignation des prestations</i>	<i>Prix / manifestation</i>
Ménage salle des fêtes : l'heure Chèque de caution pour le ménage Chèque de caution pour la location (chapelle / salle des Hüttes / Salle polyvalente) Chèque de caution pour la salle des fêtes + sono Sans sono	20€ 60€ 60€ 1000€ 500€	Location salle n°5 « Salle Le Relais » à destination des particuliers de la commune	10€/la demi-journée 20€/ la journée
TIVOLI Associations de Nalliers (quel que soit le nombre) Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur Caution	20€/manifestation 170 € / tivoli 30€ / tivoli 170 € / tivoli 500€	GRILLES EXPO Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	gratuit 2 € 2 € 3 €
MATERIEL DE SONORISATION MOBILE Associations de Nalliers Caution	gratuit 500 €	ECRAN de PROJECTION Caution pour prêt aux associations locales	500 €
TABLES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 1.50€ 1.50€ 2€	CHAISES Associations de Nalliers Associations extérieures Habitants de la commune Habitants de l'extérieur	Gratuit 0.20€ 0.20€ 0.40€

Forfait location 20€/50 couverts (hors location d'une salle)

Tarif de remplacement de vaisselle

Assiettes	1,5 €	Verre rond duralex	1 €	Corbeille ,cafetière	9 €
Couverts	1 €	Autres Verres	1,5 €	plat - creux - saladier en verre	4 €
Tasse à café -Ramequin	1,5 €	carafe ou pichet verre	1,5 €	louche -écumoir collectivité	5 €
Couteau à pain	2 €	Plat, soupière inox	9 €	tire bouchon	4,5 €
		Saucière,plat à tarte	9 €	couvert à salade-Cuillère service	2,5 €
		Percolateur à café	10 €	sucrier	1,5 €
				Plateau fromage	4 €

Certifiée exécutoire compte tenu de
Sa réception en Sous Préfecture le :

Et de sa publication le

Fait et délibérés les jours , mois et an que dessus .

Ont signé au registre tous les membres.

Pour extrait conforme ,
Le Maire ,
Bruno Fabre



Nombre :	
de Conseillers en exercice	18
de Conseillers présents	13
de Votants	17

L'an deux mil vingt cinq le 6 du mois d'octobre , le Conseil Municipal de la Commune de Nalliers , dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie ,sous la présidence de Monsieur Bruno FABRE , Maire . Date de la convocation le 29 septembre 2025.

Membres présents :

MM. Bruno FABRE, Hugues LELONG, Christian AU VOLAT, Franck PIARD, Joëlle CASSERON, Daniel VALLIN, Lydia PELLETIER, Ninon LACOLLEY, Christian VEQUAUD, Yohan LAURENCEAU, Jérémy BARÉ, Martine JOLLY.

Membres absents :

Laetitia VAIRON donne pouvoir à Hugues LELONG
 Alexandra VEQUAUD donne pouvoir à Christian VEQUAUD
 Romain THOMAS donne pouvoir à Bruno FABRE
 Corinne EMERIT donne pouvoir à Christian AU VOLAT
 Florent CANTECAU donne pouvoir à Franck PIARD
 Aude CHATAIGNE n'a pas donné de pouvoir
 Hugues LELONG est élu secrétaire de séance. Le compte-rendu de la précédente réunion est lu et approuvé

681-25 Acquisition d'un terrain – ZP 58

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été contacté en vue de l'acquisition d'une parcelle de terrain située au lieudit « Le Chatelier » :

Réf. Cadastrale	Superficie
ZP n° 58	1 150 m ²

Les vendeurs proposent cette acquisition pour 200 € hors frais.

Le Conseil Municipal est prié de bien vouloir se prononcer.
 Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- propose cette acquisition pour un montant de 200 € hors frais.
- Mandate Monsieur le Maire pour l'ensemble des démarches et la signature de toutes les pièces afférentes à cette cession.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa réception en Sous Préfecture le :
 et de sa publication le

Fait et délibéré les jours , mois et an que dessus .
 Ont signé au registre tous les membres .
 Pour extrait conforme ,
 Le Maire ,
 Bruno FABRE

